



## Quel CA pour valider 1 trimestre pour la retraite ?

-----  
Par Alice91

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneuse artisan-commerçant. Au sein de cette entreprise, j'ai 2 activités : l'une pour la vente de mes créations et l'autre pour des cours que je dispense dans une association.

Je déclare donc à l'URSSAF, un CA sous la rubrique Vente de marchandises et un CA sous la rubrique Prestations de services BIC.

Pouvez-vous m'expliquer sur quelle base s'appuie la CNAV pour valider un trimestre ?

Est-ce par exemple uniquement le CA ventes qui est pris en compte ? Si oui quel est le seuil à dépasser pour 1 trimestre ?

Ou est-ce la somme des CA ventes et prestations de service qui est prise en compte ? Mais dans ce cas, quel seuil pour 1 trimestre ?

J'ai vu sur internet qu'il y aurait un abattement à appliquer. Mais on parle plutôt de fiscalité dans ce cas-là et non de charges sociales. J'avoue ne rien comprendre. Alors si vous pouviez me renseigner, ce serait extrêmement aimable de votre part.

Merci d'avance.

Alice91

-----  
Par AGeorges

Bonjour Alice,

Je ne peux pas répondre directement à votre question du fait de la simultanéité de vos deux activités.

Quand ces deux activités sont menées à des périodes de vie différentes, elles peuvent relever de deux caisses différentes et vous auriez alors deux retraites parallèles.

Cependant, les errements du RSI ont fait revoir le système et il n'est pas impossible que ce cumul d'activité relève uniquement de la CNAV. En fait, c'est administrativement possible (d'après mes lectures) mais pas généralisé.

Dans ce cas, vos revenus cumulés seraient pris en compte. De mémoire, les seuils de validation sont environ de 4.300? pour 1 trimestre, 7500? pour 2 trimestres. Vous devriez trouver les chiffres exacts et à jour, et suivre leur évolution en consultant le net régulièrement.

C'est bien le CA qui compte, à ma connaissance, il n'y a pas de notion d'abattement pour la retraite.

Sinon, les CNAV sont, le plus souvent, dotées de personnes compétentes et sympathiques (c'est mon expérience), vous devriez leur demander directement.